Département Pyrénées Atlantiques Commune de Boucau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MAI 2017



Nombre de membres en exercice: 29

Présents: 24 Votants: 29

Pour: 29 Contre:/ Abstention:/

Objet:

Approbation d'une convention de partenariat avec la Ville de Bayonne pour l'échange de moyens techniques et humains dans le domaine de la propreté urbaine -**Autorisation** accordée à Monsieur le Maire de la signer

DELIBERATION N° 3

L'an deux mil dix-sept, le quinze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 9 mai 2017

Membres présents: F. GONZALEZ, MA THEBAUD, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, M. EVENE, C.ORDONNES, A.LECHEVALLIER, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, C.DUFOUR, G.ELGART, S. PUYO, A.VALOT, JD BONNOME, J.DARRIGADE, C.DUPIN, N.DAUGA, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, M.DUBROCA, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration: L. DARRIBEROUGE (pouvoir à F. GONZALEZ), MJ ROQUES (pouvoir à C. DUFOUR), G. MOSCHETTI (pouvoir à J.DOS SANTOS), UA. DEL PRADO (MA THEBAUD), P. FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN),

Secrétaire de séance : M.EVENE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier reçu le 20 mars 2017 en mairie, Monsieur le Maire de Bayonne a sollicité, comme les années précédentes, la Commune de Boucau en vue de la mise en place d'un partenariat afin de procéder à des échanges de moyens humains et techniques dans le domaine de la propreté urbaine à l'occasion des fêtes locales.

La Commune de Boucau a souhaité s'inscrire pleinement dans cette démarche qui constitue une action de mutualisation.

Ainsi, à l'occasion des fêtes de Bayonne, la Commune de Boucau propose de mettre à disposition un agent et la balayeuse pour la période du 26 au 30 juillet 2017.

Il est précisé que tous les agents du service technique ont été sollicités par une note de service et que la démarche repose sur le principe du volontariat.

En contrepartie, la Commune de Boucau pourra solliciter des moyens humains et techniques à l'occasion d'évènements tels que les fêtes, la foire nocturne...etc.

Il est précisé que la convention de partenariat qu'il est proposé d'adopter prend effet du 1er juillet 2017 au 1er juillet 2018.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt à la Sous Préfecture de Bayonne et de la publication le

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé, Après en avoir délibéré,

- . **approuve** la convention de partenariat à conclure avec la Ville de Bayonne pour l'échange de moyens techniques et humains dans le domaine de la propreté urbaine,
- . autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Monsieur le Maire de Bayonne.

Pour extrait certifié conforme Boucau, le 16 mai 2017 Le Maire, Francis GONZALEZ

